

Il est temps de sortir de l'autonomie de façade des universités françaises

La refondation indispensable de l'université française exige une analyse approfondie de sa crise actuelle, certes aggravée par la loi libertés et responsabilités des universités (LRU), mais dont les sources profondes sont beaucoup plus anciennes.

Dans notre ouvrage de 2010 (*Refonder l'université*, La Découverte) nous avons montré, statistiques à l'appui, que les étudiants, dès qu'ils en avaient l'opportunité, fuyaient l'université. La majeure partie du public à même de suivre des études supérieures longues et fondamentales se détourne ainsi de l'université, à qui on demande, en revanche, d'accueillir une population sortie de l'enseignement secondaire sans les prérequis nécessaires à cette fin ni même, pour beaucoup, sans le désir de s'engager dans un tel cursus.

Cette configuration absurde, connue de tous depuis longtemps, mais qui n'a cessé de s'aggraver, est pourtant le plus souvent occultée dans la parole publique, celle des politiques, comme celle des universitaires eux-mêmes. Lever ce non-dit est pour nous la condition pour s'engager enfin sur la voie de réformes authentiques susceptibles de sauver l'université française de son déclin accéléré.

Nous voudrions fournir des propositions simples, pour un changement de cap.

1. Il faut d'abord parvenir à dissocier la politique de l'enseignement supérieur de celle de la jeunesse, que le président Hollande a placée, à raison, parmi les priorités de son quinquennat. L'attribution à la jeunesse d'un statut visant à son autonomie sociale et financière dans un contexte de chômage de masse est une nécessité politique de l'heure. Une vraie politique d'enseignement supérieur doit se préoccuper de la formation tout au long de la vie et non seulement de la prise en charge des flux annuels de bacheliers.

2. Il faut que les autorités gouvernementales prennent en considération le caractère plural de l'enseignement supérieur français et mettent en place en conséquence une politique globale, sous la tutelle d'un ministère unique, à même d'imposer un cadre réglementaire commun minimal à tous ces opérateurs permettant de réguler l'orientation des étudiants entre les divers dispositifs, publics et privés. Les formations privées, pas toujours de qualité, occupent, sans qu'on y ait pris garde, une place de plus en plus importante dans notre enseignement supérieur. Une régulation publique d'ensemble s'impose.

3. L'autonomie, telle qu'elle a été envisagée par la loi LRU a été mal pensée. Il ne s'agit que d'une autonomie budgétaire destinée à permettre, sans le dire, un désengagement de l'Etat. La mesure la plus révolutionnaire a été la moins discutée : le transfert de la masse salariale aux établissements, en vertu duquel les universitaires, pourtant fonctionnaires d'Etat, sont désormais payés sur le budget de leur université. Telle est la bombe à retardement, subrepticement déposée par le législateur, et qui commence à déployer ses effets ravageurs.

D'un côté, en effet, les établissements universitaires ne sont pas maîtres de leurs dépenses, qui sont en majorité des frais de personnel dont le montant est légalement

défini par les règles générales de la fonction publique. Mais, de l'autre côté, ils ne sont pas maîtres non plus de leurs ressources, qui sont soit pour l'essentiel attribuées par l'Etat, soit encadrées par celui-ci (droits d'inscription).

La réétatisation du paiement des fonctionnaires de l'enseignement supérieur semble donc nécessaire si l'on veut que les universités aient encore une marge de manœuvre dans la gestion de leur budget. Comme l'espoir mis dans le financement privé (les fondations) paraît vain, toute autre solution conduirait, tôt ou tard, à une augmentation massive des droits d'inscription pour, simplement, éviter la " faillite " des établissements.

4. Le discours incantatoire autour de l'autonomie est d'autant plus paradoxal que les universités ne disposent d'aucune autonomie réelle dans la définition de leur mission et de leur organisation pédagogique. L'offre de formation reste encadrée par le ministère au nom du " cadrage national des diplômes ", renforcé par l'arrêté sur la nouvelle licence de 2011 et en contradiction avec le principe de la réforme LMD (licence-master-doctorat) de 2002, et, surtout, les universités restent dans l'obligation d'admettre tous les bacheliers dans leurs cursus sous le contrôle tatillon des recteurs qui ont conservé le droit d'inscrire d'autorité des étudiants !

En la matière encore, des logiques politiques extérieures aux finalités de la formation supérieure l'emportent sur la logique universitaire. Une autonomie pédagogique réelle des établissements universitaires exige qu'on leur donne les mêmes droits qu'aux autres institutions d'enseignement supérieur en matière de choix de leur public.

5. La question cruciale concernant les universitaires n'est pas tant celle de leur évaluation, comme a voulu le faire croire le précédent gouvernement, que celle de leur recrutement. Il serait temps d'admettre qu'on recrute mal les universitaires en France et que ce défaut majeur est à l'origine d'un formidable gâchis, humain et financier. Ce n'est pas toujours la qualité scientifique des candidats qui prévaut, que ce soit en raison du primat accordé au candidat local ou en raison de phénomènes de chapelle scientifique. De ce point de vue, la loi LRU n'a rien résolu et a même aggravé la situation en donnant une compétence excessive au président d'université et à son conseil d'administration.

6. La question la plus grave est bien sûr celle de l'entrée en première année universitaire. Dans un contexte où tous les autres cursus de formation ont le droit de choisir leur public à l'entrée, l'université joue un rôle de " voiture-balai ", chargée de prendre en charge ceux qui n'ont pas trouvé de place ailleurs.

L'hypocrisie est à son comble quand, au motif que le baccalauréat reste légalement le premier titre universitaire, on demande aux universités d'accueillir tous les titulaires d'un baccalauréat technique ou professionnel, alors que ces diplômes n'ont jamais été conçus dans la perspective d'une poursuite d'études à l'université et que l'on sait que les deux tiers des bacheliers technologiques et les neuf dixièmes des bacheliers professionnels n'accéderont jamais en troisième année de licence.

Il est illusoire de croire, comme on le " serine " régulièrement, qu'il suffirait d'encadrer plus strictement les étudiants de premier cycle (avec quels moyens d'ailleurs ?) pour régler le problème de l'échec en première année.

L'échec en premier cycle universitaire n'est que la plaie apparente d'une pathologie qui

relève de l'ensemble du système français d'enseignement supérieur et de son articulation avec l'enseignement secondaire, c'est-à-dire du statut du baccalauréat, qui est plutôt un certificat de fin d'études secondaires.

Dans l'immédiat une solution simple et applicable consisterait à autoriser les universités à définir leurs exigences pour l'entrée en première année. En contrepartie, elles auraient l'obligation d'ouvrir un cycle de remédiation (" année zéro "), sanctionné par un examen terminal, pour le public jugé dans l'incapacité de suivre avec profit un premier cycle universitaire.

Nous pensons toutefois qu'il s'agit là d'une base incontournable pour tenter une inflexion de la trajectoire actuelle. Sans cette inflexion, on assistera à l'approfondissement d'un dualisme déjà bien installé de l'enseignement supérieur français, entre un secteur sélectif, de plus en plus souvent privé, et une université publique en train de devenir " l'université des pauvres ".

Une telle tendance conduit à un désastre culturel et scientifique, car le marché, qui est un dispositif de régulation de court terme, ne sera jamais en mesure de promouvoir la recherche fondamentale et la transmission désintéressée de connaissances qui sont au cœur de l'idéal universitaire. Il n'est pas trop tôt pour agir ; il est presque déjà trop tard.

Collectif

Olivier Beaud, université Paris-II ; Alain Caillé, université Paris-X Nanterre ; Pierre Encrenaz, université Pierre-et-Marie-Curie ; Marcel Gauchet, EHESS ; François Vatin, université Paris-X Nanterre

© Le Monde